



Préavis municipal n° 07/2022
Réponse au postulat sur la déchetterie

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous répondons, par ce rapport-préavis, au postulat déposé par Monsieur Georges Gérald qui nous a invité à étudier une autre solution pour la déchetterie.

Voici un extrait de ce postulat :

« *La situation actuelle présente les inconvénients :*

- *De la déchetterie fixe, à savoir que précédemment les déchets encombrants étaient récoltés devant la maison, alors que maintenant la majorité des citoyens doivent les mettre dans un véhicule pour les amener au point de collecte.*
- *De la déchetterie mobile qui n'est ouverte qu'une fois par mois.*

Afin d'augmenter les périodes d'ouverture, une des possibilités serait de s'approcher des communes avoisinantes, ainsi de profiter, contre financement participatif, de leur structure, car du moment que la voiture est chargée, de faire quelques kilomètres de plus est largement compensé par l'accès de celle-ci plusieurs fois par semaine.

Depuis devant la chapelle, la distance pour les atteindre est pour : Cossonay de 2.1 km, La Sarraz de 4 km, Eclépens de 4.3 km

Une autre solution serait d'accroître le nombre de jours de présence de la déchetterie mobile, en plus du samedi, afin de permettre aussi à ceux qui travaillent en fin de semaine d'y avoir accès.

Ou tout concept permettant à la majorité un meilleur accès à la prise en charge des déchets encombrants. »

Les points abordés dans ce préavis sont des sujets qui nous préoccupent depuis de nombreuses années, qui ont été discutés, retournés dans tous les sens, pour trouver la meilleure solution.

En effet, lors de l'entrée en vigueur du règlement communal sur la gestion des déchets en novembre 2012, nous pouvions y lire l'article suivant :

Article 4.- Tâches de la Commune

- 1. La Commune organise la gestion des déchets urbains de son territoire. Elle est également responsable de l'élimination des déchets de la voirie communale et de celle des petites quantités de déchets spéciaux détenus par les ménages et non repris par les fournisseurs.*
- 2. Elle veille à l'efficacité de l'organisation, à la protection de l'environnement, à l'économie de l'énergie et à la récupération des matières premières.*
- 3. Elle prend toutes les dispositions utiles pour réduire les quantités de déchets produits sur son territoire.*
- 4. Elle organise la collecte séparée des déchets valorisables.*
- 5. Elle encourage le compostage décentralisé des déchets organiques dans les jardins. Elle veille à ce que les déchets organiques qui lui sont remis soient traités dans les règles de l'art.*

A cette époque, nous n'avions que l'Eco point de Villars à proposer comme point de tri des déchets. Bien assez insuffisant dans les possibilités de tri et vu son emplacement, il n'était pas possible de l'agrandir

Pendant 6 ans, la Municipalité a retourné le problème dans tous les sens afin de trouver une solution à cette absence de tri, alors que le règlement nous incombait d'organiser la collecte séparée des déchets valorisables, en ébauchant différents scénarios, mais aucune solution viable économiquement n'était trouvée.

Puis, lors d'une présentation d'Henry Transport en 2018, nous y découvrons leur concept de déchetterie mobile qui était proposée pour des communes n'ayant pas la possibilité de créer une déchèterie.

Nous avons ainsi pu mettre en place en 2019, un système de tri des déchets, comme nous le demande le règlement communal, tout en étant conscients qu'une fois par mois n'était pas suffisant, nous vous avons informé que nous n'augmenterions pas la taxe déchets et nous avons tenu parole.

Quel que soit le système mis en place, il ne conviendra de toute façon pas à une partie de la population.

Une étude et un questionnaire de satisfaction ont été élaborés pour nous aider à établir ce rapport-préavis, que la Municipalité vous soumet.

En prenant point à point le postulat nous pouvons y répondre ainsi :

Point 1

Concernant le ramassage des déchets encombrants devant la maison plusieurs facteurs sont intervenus lors du passage de la taxe au sac. Le premier est que nous trouvions de plus en plus d'objets qui ne devaient pas être déposés avec les déchets encombrants, par exemple appareils électriques, poêles, etc.

Nous remarquons que cette problématique s'est passée un peu partout sur le territoire vaudois. Nous pouvons lire dans un rapport sur une table ronde cantonale sur les conséquences de la taxe au sac les remarques suivantes : » *Les éco-points et conteneurs non surveillés sont les plus touchés par ces phénomènes, en raison de l'anonymat des dépôts. La qualité des matériaux collectés en porte-à-porte est plus facile à vérifier mais des conflits avec les concierges ou les régies ont été signalés en cas de non enlèvement des matériaux. Le tri en déchèterie est généralement correct.* « Et nous avons les mêmes soucis dans notre commune.

Le personnel communal laissait donc les objets sur place, devant les maisons, pour inciter les propriétaires à les ramasser et les amener où il fallait les déposer. Malheureusement l'incivilité de certaines personnes faisait que ces objets restaient de nombreux jours, voire semaines, au bord de route sans être ramassés par leurs propriétaires qui passaient, certainement, plusieurs fois par jour devant.

Quand nous savions qui était le propriétaire de ces objets nous pouvions lui demander de débarrasser la voie publique de ces déchets.

Mais bien souvent, à force de voir ces objets trainer et enlaidir le village pendant de longues périodes, nous demandions à l'employé communal de les débarrasser. Imaginez le sourire en coin du propriétaire des déchets, pour nous il n'est pas normal d'agir ainsi.

Ainsi lorsque la déchetterie mobile fut mise en fonction, la Municipalité a décidé de supprimer le ramassage des déchets encombrants au porte à porte. Le fait d'amener les déchets encombrants à la déchetterie permet d'améliorer le tri de ces déchets directement sur place et refuser ceux qui ne doivent pas être collectés en ce lieu.

Pour les personnes qui ne peuvent pas apporter leurs déchets encombrants, par manque de place dans leur véhicule ou autre raison valable, notre employé communal se déplace avec son tracteur pour venir les ramasser à leur domicile.

En conclusion, nous estimons que les services proposés remplissent, voire améliorent par la qualité du tri, le ramassage des déchets encombrants.

Point 2

Rejoindre les décharges des communes avoisinantes ?

Le premier constat que nous pouvons faire sur cette proposition est la suivante :

Nous vivons actuellement dans un monde dans lequel nous voulons avoir tout à disposition, alors il n'est pas question que cela soit chez soi. De plus, un effort mondial est fait sur les économies énergétiques et la pollution du CO2. Et là nous voudrions déplacer des centaines de véhicules par mois sur des déchetteries voisines, c'est un peu aberrant, non ?

Ainsi nous ne pensons même pas à l'aspect social d'une déchetterie, c'est toujours des lieux de rencontre, de partage et d'amitié. Bien souvent c'est à la déchetterie que vous croisez votre voisin, proche ou lointain, et que vous pouvez ainsi prendre de ses nouvelles.

Les discussions avec les communes ont porté sur la non-prise en charge des sacs blancs taxés, des déchets verts et le verre vide.

Même si la Municipalité n'est pas favorable à cette proposition, nous avons contacté les 3 communes citées. Voici leurs retours :

Dailens : Elle est d'accord de nous accueillir dans leur décharge située vers Camandona, à certaines conditions. Un agrandissement serait nécessaire, avec une participation de Lussery-Villars importante, car Dailens n'a pas besoin, à court terme, d'agrandir leur déchetterie ainsi qu'une augmentation du personnel de Dailens, pour gérer la déchetterie, serait indispensable.

Une adaptation, à charge de la commune de Lussery-Villars, de la route vicinale serait à faire (grandes difficultés de croisement).

La taxe déchets est actuellement de CHF 110.- / habitant à Dailens. Cette proposition serait difficilement réalisable au vu des coûts des travaux et des frais.

Cossonay : Au vu de l'augmentation de la population de Cossonay, la quantité de véhicules sur site poserait un problème de sécurité et de gestion de la déchetterie. De plus aucun agrandissement n'est envisageable pour la déchetterie. La Municipalité de Cossonay ne se prononce pas favorablement à notre demande.

Eclépens : La Municipalité serait favorable d'accueillir la commune de Lussery-Villars au sein de sa déchetterie. Certains travaux d'agrandissement devraient être effectués. Par contre la commune d'Eclépens ne fonctionne pas avec la taxe au sac, mais avec la taxe au poids. Pour être identique aux habitants d'Eclépens, il serait nécessaire d'adapter notre règlement et investir dans des systèmes de pesage des sacs. La Municipalité de Lussery-Villars ne retient pas cette solution.

En résumé, le fait d'aller dans une déchetterie voisine augmenterait la charge financière de la commune (480 Habitants à une moyenne de 80.- = 38'400 .- moins le coût de la déchetterie mobile de 20'700.- => + **17'950**) à rajouter sur la taxe des déchets, auquel nous devons rajouter les frais de mise en place, car il nous semble judicieux de maintenir les ramassages des sacs taxés, les déchets verts et bouteilles en verre. Une augmentation d'environ 45% de la taxe déchets serait nécessaire. Passage de CHF 100.- à CHF 145.-.

Vous trouverez ci-après un tableau des comptes de 2021 dans lequel vous trouvez une colonne sans déchetterie mobile, avec les coûts issus des taxes pour rejoindre une autre déchetterie communale.

Compte	Désignation	Comptes 2021		Sans Déchetterie	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
451	VOIRIE	75 185.98	75 185.98	89 754.63	89 754.63
451.3114	Matériel et entretien	3 095.45		3 095.45	
451.3114.1	Achats de sacs taxés	1 964.78		1 964.78	
451.3188	Déchetterie mobile yc transport	20 678.40			
	Frais déchetterie à 80.- Chf / Hab.			38 400.00	
451.3188.1	Transport de déchets	15 198.30		15 198.30	
451.3189	Elimination de déchets	28 931.40		28 931.40	
451.3526	Frais gestion Valorsa	964.70		964.70	
451.3900	Imputation frais de personnel	4 352.95		1 200.00	
451.4340	Rétrocession déchets		21 481.40		21 481.40
451.4340.1	Vente de sacs		1 722.00		1 722.00
451.4342	Taxes annuelles ordures ménagères		39 850.00		39 850.00
	Taxes complémentaires pour équilibre				17 947.85
451.4343	Refacturation déchets carnés		4 316.80		4 316.80
451.4356	Vente de matériaux récupérés		3 379.20		
451.4812	Prélèvement s/fds déchets		4 436.58		4 436.58

Pour une compréhension générale, le compte 451 des ordures ménagères et déchets est un compte affecté, c'est-à-dire que seuls les taxes et les revenus de vente des déchets peuvent alimenter ce compte.

Nous commenterons dans les prochains chapitres les résultats du sondage de satisfaction de la déchetterie, qui indiquent une position claire des citoyens de Lussery-Villars.

Point 3

« Une autre solution serait d'accroître le nombre de jours de présence de la déchetterie mobile, en plus du samedi, afin de permettre aussi à ceux qui travaillent en fin de semaine d'y avoir accès ».

Dès la mise en place de la déchetterie mobile nous étions conscients qu'un seul jour par mois n'était pas des plus pratiques. Tout jour supplémentaire double les coûts de la déchetterie qui devrait être compensé par une augmentation d'environ 50 % de la taxe déchets.

Une demande a été faite à l'entreprise Henry Transport d'installer toutes les bennes le vendredi après-midi pour ouvrir en fin de journée, début de soirée, la déchetterie. Ainsi ceux qui ne peuvent pas venir le samedi matin auront la possibilité de venir le vendredi soir.

Les seuls coûts que nous aurons en complément sont les heures du personnel du vendredi soir.

Questionnaire satisfaction de la déchetterie

La municipalité a distribué un questionnaire à chaque ménage de la Commune, pour connaître les besoins des utilisateurs de la déchetterie. Nous ne pouvions répondre à ce postulat sans y faire participer les habitants de la commune.

Les résultats sont complètement anonymes, le questionnaire avec un numéro était distribué aléatoirement dans les boîtes aux lettres. Ce numéro servait seulement à vérifier le retour des réponses et éviter des doublons papier et informatique.

Nous n'allons pas développer toutes les questions / réponses dans ce postulat, un retour complet est prévu par le biais de notre journal Lussery-Villars info.

Nombre de ménages ayant participé au questionnaire :

118 ménages sur 240 ont répondu, ce qui représente un total de 260 habitants sur 480 à ce jour.

Voici un résumé des réponses aux questions :

Le 72% des personnes sondées viennent au moins une fois par mois à la déchetterie.

Environ 12% viennent tous les 2 mois. 10.26% s'y rendent 2 à 4 fois par année et 5.13% jamais.

4. A quelle fréquence vous rendez-vous à la déchetterie mobile ?

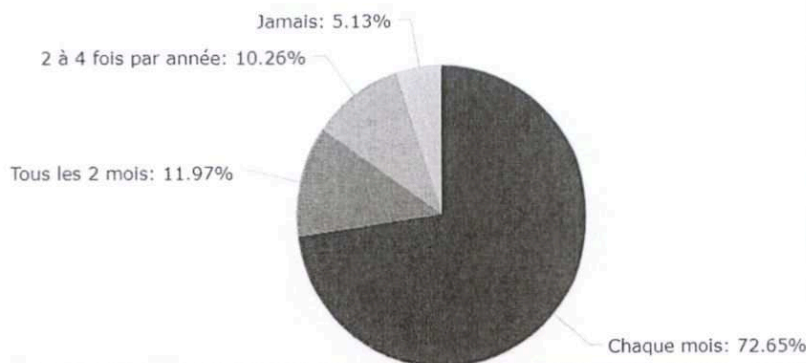
Nombre de participants : 117

85 (72.6%): Chaque mois

14 (12.0%): Tous les 2 mois

12 (10.3%): 2 à 4 fois par année

6 (5.1%): Jamais



A la question de savoir si la fréquence actuelle convenait 58.6% ont répondu non, 41.4 % ont répondu oui.

Pour ceux qui ont répondu négativement 3 choix sont proposés : 47.1% sont pour une ouverture 2x par mois, 41.2% pour une fois par semaine et 11.8% plusieurs fois par semaine

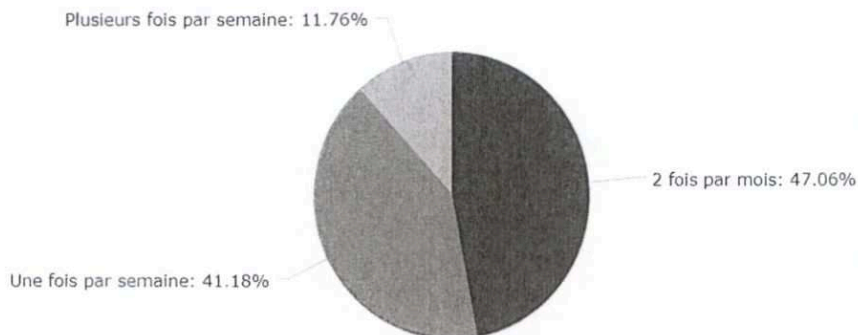
6. Votre réponse est non, quelle fréquence d'ouverture serait le plus adaptée pour vous ?

Nombre de participants : 68

32 (47.1%): 2 fois par mois

28 (41.2%): Une fois par semaine

8 (11.8%): Plusieurs fois par semaine

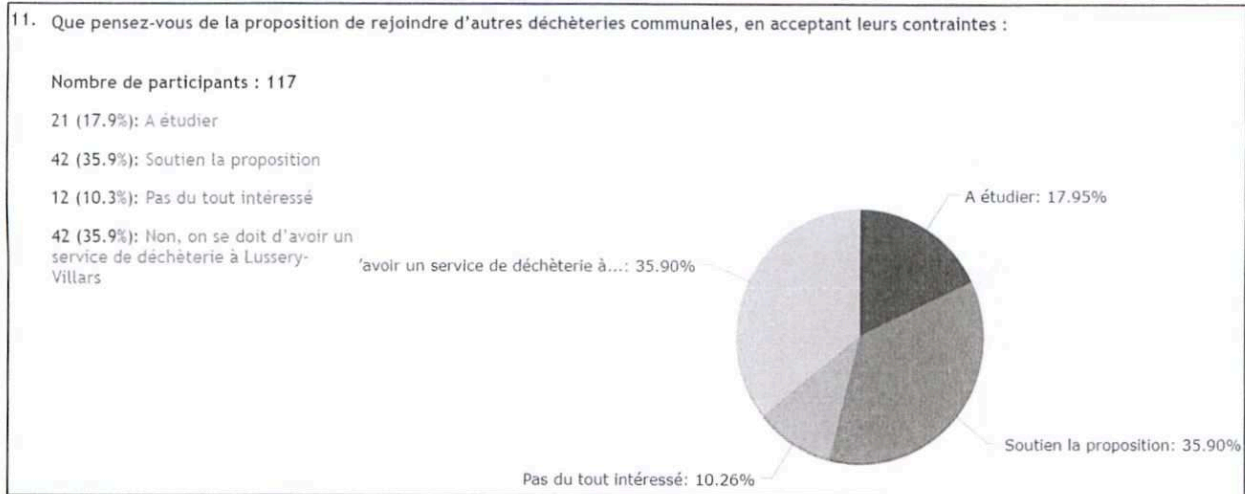


A la question de rejoindre une autre déchetterie:

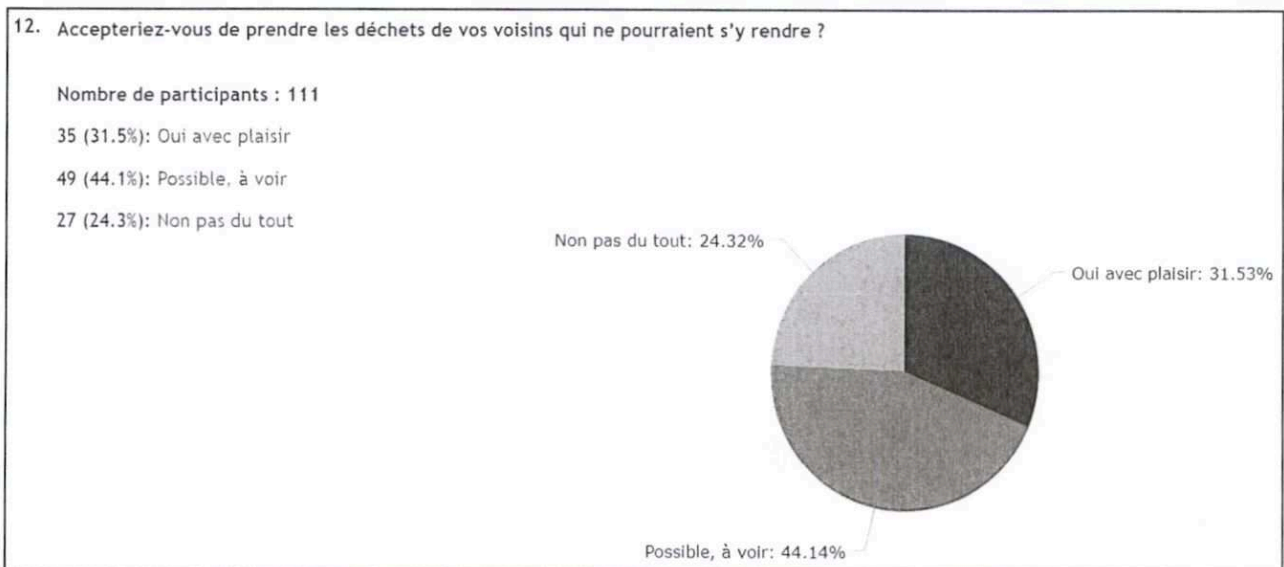
35.90% le soutient. (Nous reviendrons plus tard dans ce rapport sur ceux qui soutiennent la proposition).

Un total de 45.36% (dont 35.90% veulent avoir un service de déchetterie à Lussery-Villars) ne le désirent pas

~18% pour étudier la proposition.

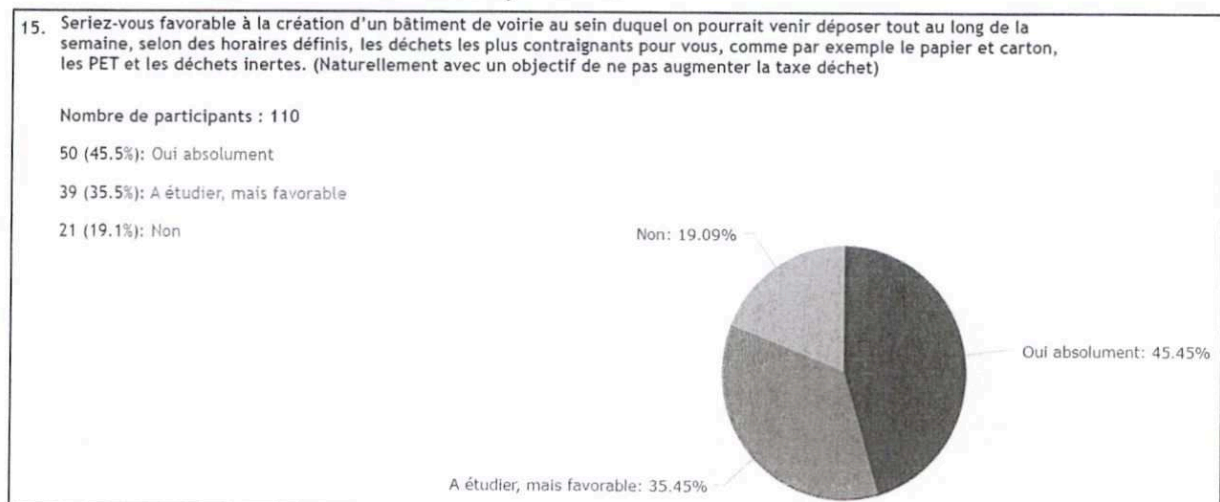


Dans la question de savoir « si vous seriez prêt à prendre les déchets de vos voisins s'ils ne peuvent s'y rendre » environ 31.53% le ferait avec plaisir, 44.14% ce serait possible à voir et 24.32% non pas du tout.



Sur la question de savoir si vous êtes favorables à la création d'un bâtiment de voirie, plus de 45% des personnes ont répondu oui et 35% à étudier mais favorables, ce qui donne un résultat de **80.9 % de personnes qui sont favorables à la création d'un bâtiment de voirie avec collecte de déchets.**

Nous remarquons, en croisant les résultats, que sur les 63 personnes qui soutiennent ou demandent à étudier la proposition de rejoindre d'autres déchetteries communales 34 répondent « OUI absolument » et 18 « A étudier, mais favorable » (Total de 52 personnes donc **82%**) à la question de construire un bâtiment de voirie à Lussery-Villars.



Nous constatons qu'un service de collecte à domicile, sur demande préalable, des déchets encombrants est plébiscité. Service que nous faisons actuellement, mais à mettre plus en avant.

16. Que pensez-vous de la possibilité de proposer un service de collecte à domicile sur demande (par téléphone ou mail), seulement pour les déchets encombrants (volume ne rentrant pas dans une voiture standard ou personnes n'ayant pas de moyen de transport adapté), et ceci selon vos disponibilités ?

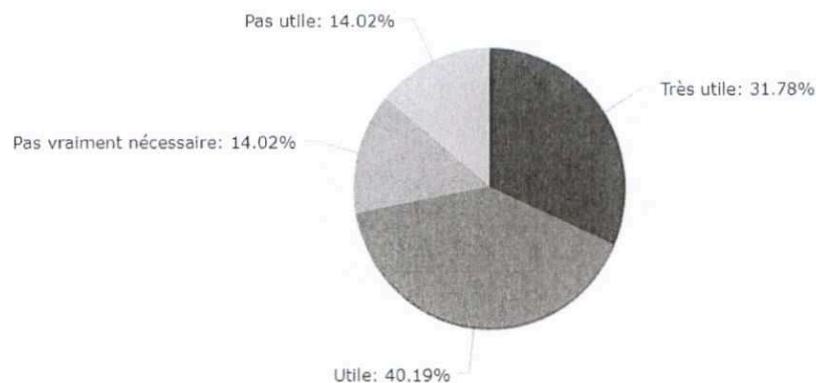
Nombre de participants : 107

34 (31.8%): Très utile

43 (40.2%): Utile

15 (14.0%): Pas vraiment nécessaire

15 (14.0%): Pas utile



En analysant les réponses de ce questionnaire, nous pouvons en tirer les remarques suivantes.

- L'offre actuelle n'est pas suffisante, non pas dans les possibilités de tri, mais sur les jours d'ouverture.
- Une très grande proportion de la population veut garder une déchèterie au village, pour l'aspect social également (beaucoup de référence dans les commentaires).
- Un service de porte à porte du ramassage de gros déchets encombrants sur demande serait plus que bien apprécié.
- La construction d'un bâtiment de voirie, avec un point de collecte de certains déchets, a retenu l'attention de plus de 82% des réponses et serait favorable après étude.

Veillez trouver ci-après les conclusions de la Municipalité :

La proposition de rejoindre la déchèterie d'une commune voisine n'a pas convaincu la majorité des personnes ayant répondu au questionnaire.

Pour la Municipalité le coût financier est trop important et n'amène pas une solution globale. Si nous rejoignons une autre déchèterie sans augmenter la taxe, il faudrait se passer de tout autre service sur le territoire communal, même le ramassage des sacs blancs taxés.

C'est une solution qui est pénalisante pour tous les habitants de la commune et nous ne parlons pas de l'écologie !

Pour la Municipalité, cette proposition n'est pas retenue.

Revenons sur le point de la fréquence de la déchetterie mobile. De nombreuses critiques se sont fait entendre concernant le nombre de jours d'ouverture de celle-ci, qui sont actuellement de 12 fois par an. Pour rappel, en 2018 avant la déchetterie, la collecte du vieux papier se faisait 10 fois par an et les déchets encombrants 6 fois.

Donc en passant à la déchetterie mobile, nous avons augmenté le nombre de collecte, sans augmenter la taxe déchets.

Action immédiate :

A partir du mois de janvier 2023, la déchetterie sera ouverte le dernier samedi du mois de 8h00 à 12h00 et également le vendredi précédant ce samedi de 17h00 à 20h00 (voir dates sur calendrier communal).

Cela permettra, dans un premier temps, d'offrir la possibilité de venir en soirée pour les gens qui travaillent le samedi.

	8h00		10h00		12h00		14h00		16h00		18h00	
	10h00		12h00		14h00		16h00		18h00		20h00	
	Σ	%	Σ	%	Σ	%	Σ	%	Σ	%	Σ	%
Lundi	16x	14.55	18x	16.36	9x	8.18	11x	10.00	47x	42.73	46x	41.82
Mardi	11x	10.00	16x	14.55	6x	5.45	13x	11.82	45x	40.91	45x	40.91
Mercredi	12x	10.91	17x	15.45	8x	7.27	26x	23.64	56x	50.91	53x	48.18
Jeudi	11x	10.00	17x	15.45	8x	7.27	17x	15.45	49x	44.55	43x	39.09
Vendredi	11x	10.00	17x	15.45	7x	6.36	14x	12.73	49x	44.55	44x	40.00
Samedi	64x	58.18	73x	66.36	24x	21.82	26x	23.64	25x	22.73	19x	17.27

Dans ce tableau extrait du questionnaire, nous remarquons que le vendredi soir est un jour qui correspond le mieux au besoin des personnes.

Il est vrai que le mercredi est celui qui retient le plus de voix, mais financièrement pas réalisable avec le concept actuel de déchetterie mobile.

L'ouverture du vendredi soir pourrait se faire pour un coût du personnel d'environ CHF 3'000.- par an, ce qui est tout à fait raisonnable.

Avec cette proposition nous répondons, en grande partie, à la demande de la population et au postulat.

Action future avec étude :

Le retour du questionnaire nous confirme que le projet que nous avons en gestation depuis longtemps, au sein de la municipalité, nous encourage à le finaliser.

La vie d'une commune est parsemée de moments clés où tous les feux passent au vert pour un projet, qui est depuis longtemps dans les tiroirs d'une Municipalité.

Nous n'allons pas débattre de ce projet dans cette réponse au postulat, nous allons continuer d'étudier la création d'un bâtiment de voirie avec un point de collecte de certains déchets et l'engagement d'un employé communal à xx%.

Nous nous devons de trouver toutes les synergies possibles au sein de la Commune, les mettre ensemble et ainsi obtenir une économie substantielle pour tous.

Nous pourrions ainsi proposer un service plus en adéquation des demandes de la population, non pas seulement pour la déchèterie, mais pour tous les services de la commune.

Nous reviendrons vers vous en temps voulu avec un préavis.

Comme vous pouvez le constater, les demandes du motionnaire ont toutes été reprises dans ce rapport-préavis.

CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président,
Mesdames et
Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LUSSERY-VILLARS

- vu la réponse de la Municipalité au postulat "Déchèterie",
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

de prendre acte du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat et de le classer.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2022.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

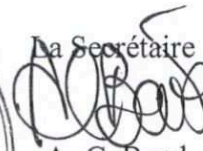
Le Syndic



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 6 décembre 2022.